
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT

Service Maritime

DECENTRALISATION

PORTS DEPARTEMENTAUX

Circulaire du 02 Février 1984 paragraphe 2.1.2.

REMISE DES PORTS DE TERRE DE BAS AU DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

BORDEREAU DES PIECES

1. Procès verbal de remise

Annexes

2. Petite Anse - plan du port
3. id - limites terrestres et maritimes - Extrait de la feuille cadastrale AB
4. Anse des Muriers - plan du port
5. id - limites terrestres et maritimes - Extrait de la feuille cadastrale AE
6. Anse à Dos - plan de l'appontement
7. id - limites terrestres et maritimes - Extrait de la feuille cadastrale AB
8. Ports de Petite Anse - Anse des Muriers - Anse à Dos : Extrait de la carte marine n° 3129

Destinataires : - Monsieur le Président du Conseil Général
- Monsieur le Maire de Terre de Bas
- Monsieur le Directeur des Services Fiscaux
(Affaires Foncières et Domaniales)
- D.D.E.
Service Maritime

~~DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE~~

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT

Service Maritime

1.

D E C E N T R A L I S A T I O N

P O R T S D E P A R T E M E N T A U X

Circulaire du 02 Février 1984 paragraphe 2.1.2.

PROCES VERBAL DE REMISE DES PORTS DE TERRE DE BAS
AU DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE.

En exécution de la loi n° 83-663 du 22 Juillet 1983 et de l'arrêté préfectoral n° 84-1116 bis/III/I du 06 Novembre 1984 constatant les transferts de compétence de l'Etat au Département de la Guadeloupe en matière de Ports maritimes de commerce et de pêche.

Nous Directeur des Services Fiscaux (Affaires Foncières et Domaniales) assisté du Directeur Départemental de l'Equipement,

avons remis au Département de la Guadeloupe représenté par le Président du Conseil Général

les ports de pêche et de commerce de Petite Anse et de l'Anse des Muriers ainsi que l'appontement de l'Anse à Dos

comprenant

a1) Domaine public naturel

Petite Anse : plan d'eau d'environ 0,5 ha s'étendant en mer à 20 m de la digue de protection du port et borné côté terre par la limite du rivage de la mer ou du domaine public artificiel portuaire entre le point A situé au droit de la parcelle AB 28 et le point B situé au droit de la parcelle AB 69, tel que figuré par une teinte rose au plan joint (pièce 3).

.../...

Anse des Muriers : Plan d'eau d'environ 2,5 ha s'étendant en mer de la Pointe du fer à cheval à la pointe située à une centaine de mètres du poste roro et borné côté terre par la limite du rivage de la mer ou du domaine public artificiel portuaire entre les points A et B situés au droit de la parcelle AE 45.

Anse à Dos : Plan d'eau d'environ 0,3 ha s'étendant à 25 m autour de l'apponement.

a2) Domaine public artificiel

Petite Anse : digue
quai
terre-plein

Anse des Muriers : apponement
poste roro (pour mémoire, construit par
le Département depuis la décentralisation)

Anse à Dos : apponement

a3) Servitude d'accès à un établissement de signalisation maritime
(E.S.M.) : néant

b1) Caractéristiques des ouvrages visés ci-dessus

Petite Anse : digue en enrochements : 85 m de long sur 3 m
de large en crête
quai : 70 m de long
terre-plein : 1.500 m²

Anse des Muriers : apponement en béton : 37 m de long sur
6 m de large

Anse à Dos : apponement en béton : 71,20 m sur 3,95 m de
large.

b2) Frais de remise en état

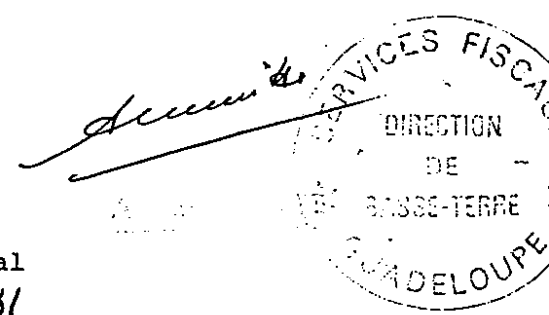
Petite Anse : néant
Anse des Muriers 250.000 F
Anse à Dos 500.000 F

- c) Concession : néant
- d) Autorisation d'outillage : néant
- e) Voies ferrées des quais : néant
- f) Contrats et marchés de l'Etat en cours : néant

Le Directeur Départemental de l'Equipement
Basse-Terre, le 04 NOV. 1986



Le Directeur des Services Fiscaux
(Affaires Foncières et Domaniales)
Basse-Terre, le 19 NOV. 1986



Le Président du Conseil Général
Basse-Terre, le 29 JAN. 1987

Paul



M. le Docteur
D. LARIFA

PORT DE TERRE DE BAS - PETITE ANSE

Plan d'eau limite côté terre

Extrait de la feuille cadastrale AB au 1/2000e
Edition 1973

POINTE MIQUELON

28

29

53.400

O C É A N

3.200

Bois

PETITE ANSE

80m

20m

Chemin

67

a

68

b

c

d

e

71

69

70

b

3.000

72

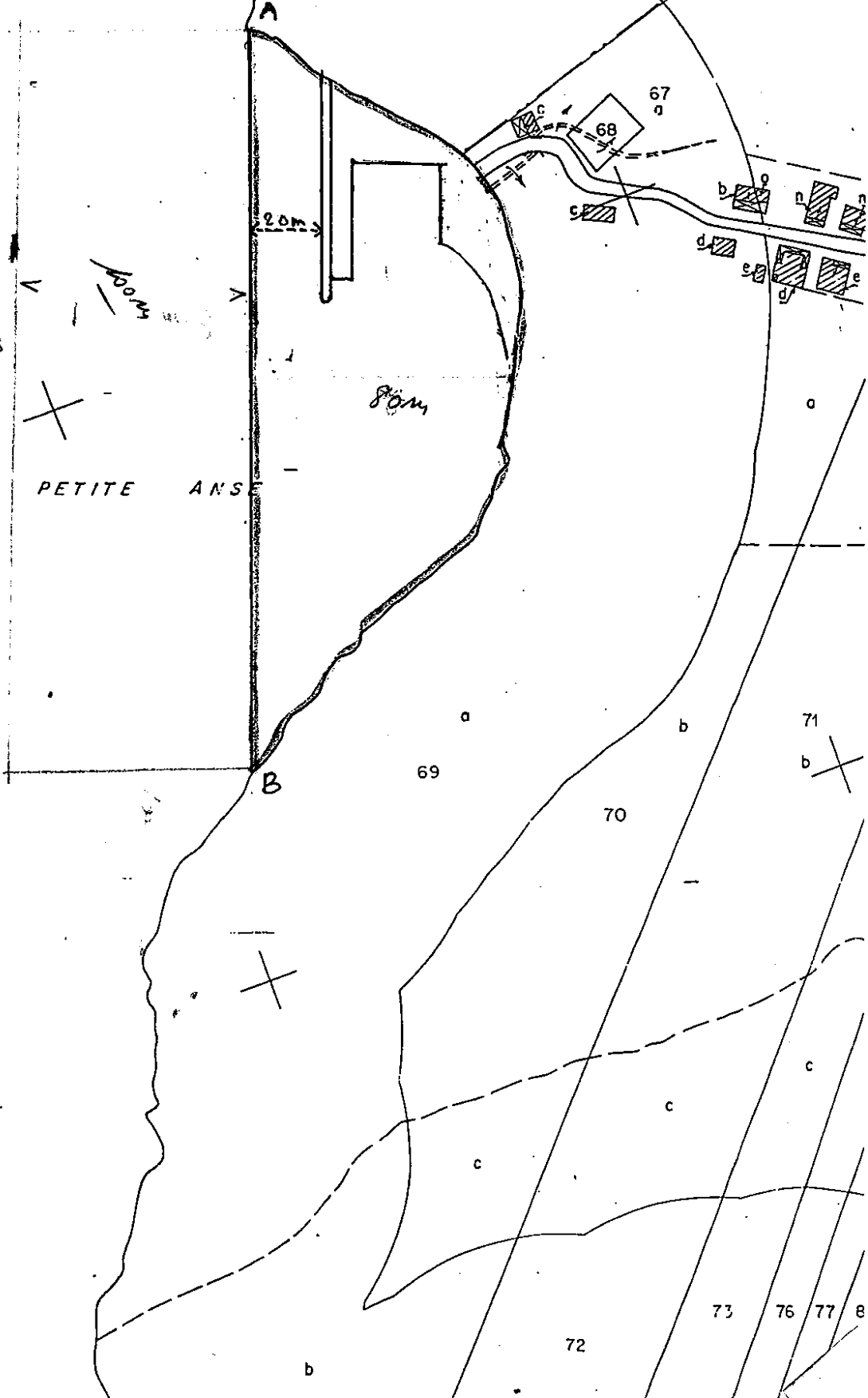
73

76

77

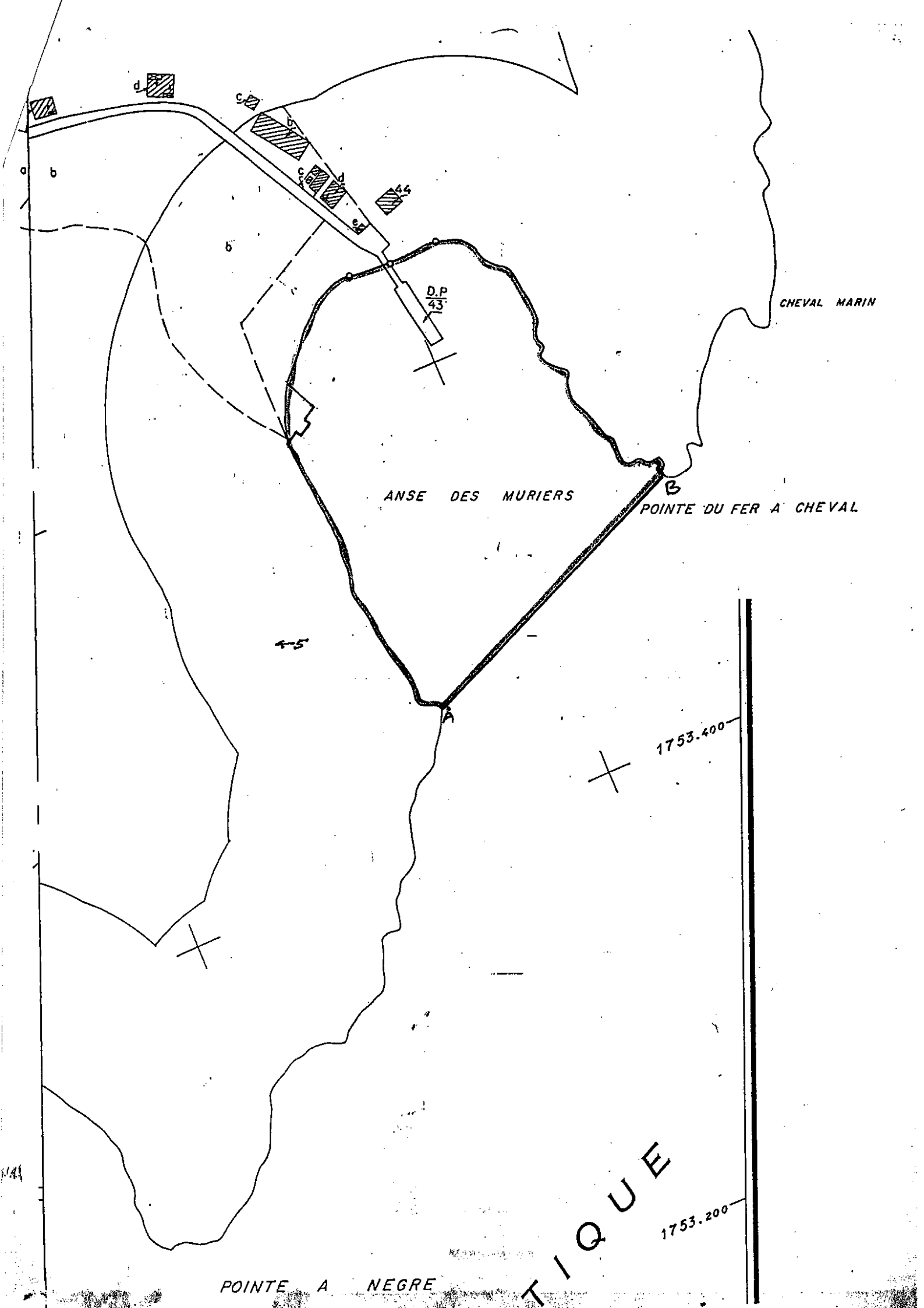
8

b



PORT DE TERRE DE BAS - ANSE DES MURIERS

Extrait de la feuille cadastrale AE



PORT DE TERRE DE BAS - ANSÈ A DOS

Extrait de la feuille cadastrale AE au 1/2000e
Edition 1973

ANSE PETIT SABLE



1
a

ATLANTIQUE

ANSE A DOS

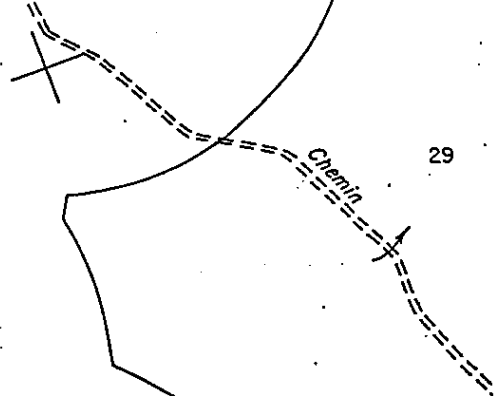


D.P.
27
2533

27
a

POINTE MIQUELON

28



29

61°39'

GUADELOUPE

PLAN DES ILES DES SAINTES

Levé en 1869

par M^r HOIX, Ingénieur Hydrographe
 et M^r Caspari, sous-Ingénieur Hydrographe

SÉRVICE HYDROGRAPHIQUE DE LA MARINE

Paris 1872

Les longitudes sont rapportées au méridien international.
 Les sondes sont exprimées en mètres.

*Note: Les longitudes dépendent de l'Îlot à Cochons (Mât de signaux)
 pour lequel on adopte actuellement 61°32'20" W. (Gr.)*

Extrait de la carte marine n^o 3129 au 1/15000e

33

38

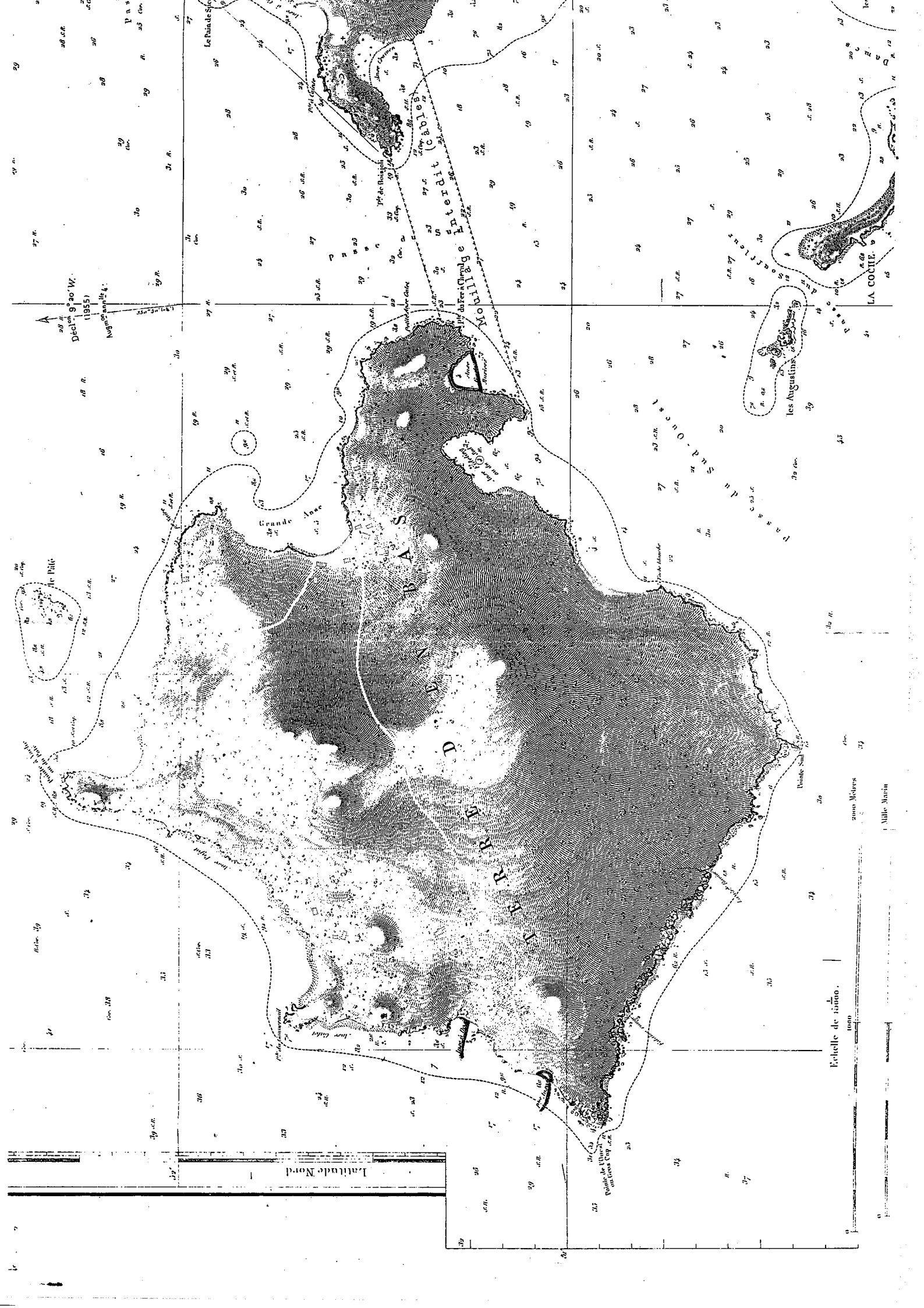
60.

42

58.

37

29



Declina 9° 20' W.
(1955)
Magnetic anomaly 6.

Latitude Nord

Echelle de 1:50,000

2000 Mètres

1 Mile Statut

Zone Interdite
Billage Interdit (Cables)

D'AMBERLY PENINSULA

Grande Anse

Le Pain de Sucre

LA COCOTTE

les Augustins

LES SAUVAGES

Pointe de l'Ulucou
autres Caves

Pointe de la

Le Pilet

Pointe de la

Pointe de la

Pointe de la